

Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux
Cahiers du
socialisme

Didier Fassin, *Punir. Une passion contemporaine*, Paris, Seuil, 2017

Emanuel Guay

Numéro 19, hiver 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87782ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Guay, E. (2018). Compte rendu de [Didier Fassin, *Punir. Une passion contemporaine*, Paris, Seuil, 2017]. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (19), 261–263.

publications, c'est le défaitiste, presque cynique qui prend le dessus nous faisant en quelque sorte la leçon. Ceux et celles qui le lisent sont également animés par cette indignation. Ce n'est pas à eux que cela s'adresse. Faites visionner un documentaire de Michael Moore à des gens de droite et ils crieront à la calomnie. Comment rejoindre ceux et celles qui, dans leur immonde certitude, auraient besoin d'être ébranlés par la colère de Émond ?

Didier Fassin,
Punir. Une passion contemporaine,
 Paris, Seuil, 2017

EMANUEL GUAY

Le recours à l'emprisonnement est à la hausse à travers le monde depuis trois décennies, avec une trajectoire et une intensité qui varient selon le contexte national. Bien que le champion incontesté de la prison aujourd'hui soit les États-Unis (le quart de la population carcérale mondiale s'y trouvait en 2015¹⁶), le virage punitif sévit dans bien d'autres sociétés, et ce, indépendamment de l'évolution réelle de la délinquance et de la criminalité. Le dernier ouvrage de Didier Fassin, professeur de sociologie à l'Université Princeton, aborde ce virage punitif à partir de trois questions : qu'est-ce que punir, pourquoi punit-on et qui punit-on ?

Qu'est-ce que punir ?

Fassin commence son étude en évoquant une tension entre deux conceptions du châtement, l'une basée sur la compensation d'une dette par l'échange de biens et l'autre reposant sur la punition d'une faute par l'infliction d'une souffrance (p. 66). La première conception se serait estompée au cours du Moyen-Âge au profit de la seconde face à une restructuration du droit : « Le contentieux créé par le crime ne se règle plus directement entre individus, la victime pouvant dans ce cas se satisfaire de la réparation matérielle, mais indirectement par le truchement de l'État et surtout de l'Église, l'offense consistant dès lors dans la violation d'un principe général de la loi ou de la morale dont l'expiation passe par une peine infligée à l'offenseur » (p. 69-70). Fassin souligne, à partir du conflit entre ces deux conceptions, que rien n'oblige à associer directement la punition et l'infliction d'une souffrance, puisque le châtement a déjà été conçu comme la reconnaissance d'une dette à s'acquitter envers la victime plutôt qu'une souffrance infligée pour avoir contrevenu à l'ordre public.

16 Jean Bérard et Jean-Marie Delarue, *Prisons, quel avenir ?*, Paris, PUF, 2016, p. 71.

Pourquoi punit-on ?

Fassin critique ensuite la conception du châtement comme un acte qui relève seulement de considérations légales et rationnelles en indiquant au contraire que « l'indignation devant l'infraction et la jouissance dans l'administration de la sanction constituent la part occultée du châtement » (p. 155). Il illustre notamment son propos avec l'indifférence du public et le silence du monde politique devant les souffrances infligées aux détenu-e-s, au-delà de l'emprisonnement lui-même (harcèlement psychologique, violence physique, etc.), ce qui confirme leur statut de personnes moralement déclassées et indésirables (p. 101-109).

Cette conception de la violence infligée aux contrevenants comme une manière de confirmer publiquement – et de leur rappeler constamment – leur infériorité morale avait déjà été utilisée par Fassin dans son ouvrage *La force de l'ordre*, où la brutalité des forces policières dans les banlieues de Paris devenait une sorte de *savoir pratique*, un rappel de la place que les jeunes des quartiers défavorisés occupent dans la société française et du statut qu'ils y ont : « La brutalité de l'arrestation, la dureté du langage employé à leur égard, l'absence de justification du recours à la contrainte physique, l'impuissance ressentie face à la toute-puissance de la force publique constituent une forme d'*apprentissage accéléré* non seulement d'un certain ordre social dans lequel on vient de leur assigner une place, mais aussi de leur condition particulière de sujets qui n'ont d'autre issue que de se résoudre à l'accepter¹⁷ ».

Qui punit-on ?

Finalement, Fassin démontre que le virage punitif n'est pas réparti uniformément dans nos sociétés, mais cible plutôt les populations les plus affectées par le recul de l'État social et la montée des inégalités économiques. Il affirme en outre « qu'on punit de plus en plus indépendamment de l'évolution de la criminalité, qu'on pénalise les infractions moins en fonction de leur gravité qu'en fonction de ceux qui les commettent, qu'on sélectionne ainsi pour les sanctionner et souvent les enfermer les catégories les plus fragiles sur le plan socioéconomique et les plus marginalisées pour des raisons ethnoraciales, et qu'enfin tout ce processus rend la société à moyen terme moins sûre et à long terme plus divisée » (p. 147).

Ces différents constats sont appuyés par une vaste littérature sur le système carcéral et les inégalités économiques en Amérique du Nord. Katherine Beckett et Bruce Western soutiennent par exemple que la montée des taux d'incarcération depuis la fin des années 1970 aux États-Unis correspond à une transformation des régimes de gestion de la marginalité sociale – la révolution reaganienne aurait ainsi mené à une convergence des institutions sociales et pénales de l'État, les premières devenant moins généreuses tandis que les secondes gagnaient

17 Didier Fassin, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 2011, p. 21 (je souligne).

en importance¹⁸. Dans une veine similaire, Loïc Wacquant affirme que l'incarcération de masse correspond à une nouvelle stratégie de gouvernement, visant à normaliser l'insécurité sociale qui accompagne l'abandon des mesures de régulation keynésiennes du marché du travail. Le néolibéralisme se voit alors défini par Wacquant à partir de quatre principaux piliers : la dérégulation économique, la recomposition punitive et clientéliste de l'État-providence, l'expansion de l'appareil pénal et l'extension des logiques individualisantes à toutes les sphères de la vie sociale¹⁹.

Avec un style rigoureux et de nombreuses références pour appuyer son propos, l'ouvrage de Fassin offre un regard critique sur le tournant punitif et permet d'en saisir pleinement les rouages et les conséquences. Quand on sait qu'au Canada le taux d'incarcération des Afro-Canadiens et des Autochtones est de 4 à 7 fois plus important que celui des Blancs²⁰ et que la population carcérale pour ces deux communautés a augmenté respectivement de 71 % et 45 % sous le régime Harper (2006-2015)²¹, on comprend bien que la prison, au Canada comme ailleurs dans le monde, ne se résume pas à un système neutre d'administration des peines, mais comporte également une *dimension politique*. Comme l'a indiqué éloquemment Fassin vers la fin d'un ouvrage dédié à la condition carcérale : « La prison offre une solution moralement acceptable (puisque l'on a affaire à des coupables, ou présumés tels, qu'il faut donc punir) pour mettre à l'écart plus ou moins longtemps des individus socialement indésirables (moins parce qu'on leur prête des habitudes déviantes, qu'on tolère dans d'autres milieux, que parce qu'on les rejette pour ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent) [...] La fonction de la prison n'est par conséquent pas simplement de sanctionner des délits, mais d'apporter une réponse répressive à la question sociale en la fondant sur un argumentaire moral²² ».

18 Katherine Beckett et Bruce Western, « Governing social marginality : welfare, incarceration, and the transformation of state policy », *Punishment & Society*, vol. 3, n° 1, 2001, p. 55.

19 Loïc Wacquant, « Crafting the neoliberal state : workfare, prisonfare, and social insecurity », *Sociological Forum*, vol. 25, n° 2, 2010, p. 197-220.

20 Akwasi Owusu-Bempah et Scott Wortley, « Race, crime, and criminal justice in Canada », dans Sandra Bucerius et Michael Tonry (dir.), *The Oxford Handbook on Race, Ethnicity, Crime, and Immigration*, New York, Oxford University Press, 2014, p. 290-291.

21 Ivan Zinger, « Human rights and federal corrections : a commentary on a decade of tough on crime policies in Canada », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, vol. 58, n° 4, 2016, p. 611.

22 Didier Fassin, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, 2015, p. 500 (je souligne).